

LOI N° 2007-08 DU 05 JUILLET 2007

Portant autorisation de ratification de l'accord de promotion et de protection réciproque des investissements entre la République du Bénin et le Royaume des Pays-bas, signé à Cotonou le 13 décembre 2001.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 11 juin 2007,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de promotion et de protection réciproque des investissements entre la République du Bénin et le Royaume des Pays-Bas, signé à Cotonou le 13 décembre 2001.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 05 juillet 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



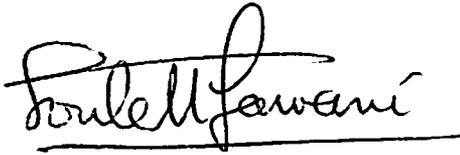
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie,
de la Prospective, du Développement et de
l'Evaluation de l'Action Publique,

Pascal Irénée KOUPAKI

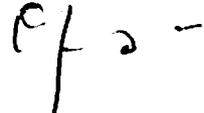


Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI.-

Le Ministre des Affaires Étrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois de
l'Extérieur,



Moussa OKANLA.-

**AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MAEIAFBE 4 MF 4 MECEPDEAP
4 MINISTÈRES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-
DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 1 JO 1.**